



Peut-il avoir la garde provisoire ?

Par **tara68**, le **21/08/2013** à **12:46**

Bonjour,

Ayant la garde complète de mon fils depuis sa naissance il a Aujourd'hui 10mois, nous habitons tous les deux dans le haut-rhin. Son papa ne voulant pas déménager est rester en charentes. Physiquement,psychologiquement et financièrement plus rien ne va de mon coter. J'aimerais savoir si c'est possible que son père ait la garde provisoire en attendant que j'aille mieux. Il a eu son fils pendant deux semaines tout c'est bien passer et il est d'accord pour le garder. Si je fais les papiers combien de temps cela prendra t-il? Et sommes nous obliger de passer par le juge?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **21/08/2013** à **13:13**

bjr,

la garde de votre fils est-elle consécutive à une décision du juge aux affaires familiales ?

si la garde est une décision amiable entre vous, vous pouvez tout à fait en modifier les dispositions en accord avec le père.

si la garde résulte d'une décision du JAF, vous devez lui demander d'en modifier les dispositions.

cdt

Par **tara68**, le **21/08/2013** à **13:17**

Oui nous sommes passer par le juge aux affaires familiales. Au moment de la garde complète le père et moi même ne nous entendions pas à ce moment là. Nous avons de bons rapport depuis quelques mois.